

Votants : 81
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 31 mars 2017
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 11 avril 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 10 avril 2017

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE NIORT

Titulaires présents :

Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Marcel MOINARD, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jérôme BALOGÉ à Claude ROULLEAU, Marie-Christelle BOUCHERY à Jean-Luc CLISSON, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Carole BRUNETEAU à Alain BAUDIN, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Pascal DUFORESTEL à Stéphane PIERRON, Marie-Chantal GARENNE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Gérard GIBault à Sylvie DEBOEUF, Alain GRIPPON à Marc THEBAULT, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Agnès JARRY à Marie-Paule MILLASSEAU, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Guillaume JUIN à Simon LAPLACE, Sophia MARC à Michel PAILLEY, Rose-Marie NIETO à Romain DUPEYROU, Sébastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Elodie TRUONG à Josiane METAYER, Michel VEDIE à Adrien PROUST

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Thierry BEAUFILS, Michel SIMON, Céline VALEZE

Titulaires absents excusés :

Jérôme BALOGÉ, Marie-Christelle BOUCHERY, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Pascal DUFORESTEL, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBault, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Sophia MARC, Serge MORIN, Rose-Marie NIETO, Sébastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Elodie TRUONG, Michel VEDIE

Président de séance : Claude ROULLEAU

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 10 AVRIL 2017

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE NIORT

Monsieur **Jacques BILLY**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L. 153-36 à L. 153-40 et L. 153-41 à L. 153-44 relatifs à la Modification du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais en date du 20 novembre 2015 relatif à la prise de la compétence « Plan Local d'Urbanisme (PLU), document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » effective au 1er décembre 2015 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Niort approuvé le 11 avril 2016 ;

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération de la CAN en date du 26 septembre 2016, engageant la Modification n°1 du PLU de la Ville de Niort ;

Vu la notification du projet aux Personnes Publiques Associées ;

Vu les réponses des Personnes Publiques Associées ;

Vu la décision n°E16000181/86 en date du 21 octobre 2016, de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Poitiers désignant Monsieur Yves ARNEAULT en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et Madame Marie-Antoinette GARCIA en qualité de commissaire-enquêteur suppléant ;

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

Vu l'arrêté du Président de la CAN en date du 15 décembre 2016, portant organisation de l'enquête publique relative au projet de Modification n°1 du PLU de la Ville de Niort ;

Vu le rapport et les conclusions (avis favorable) du commissaire-enquêteur en date du 15 mars 2017.

La présente modification concerne certains ajustements dans les dispositions règlementaires (règlement, zonage), les Orientations d'Aménagement et de Programmation ainsi que les annexes. Elle a également pour objet de rectifier et de compléter certains éléments concernant l'application de la loi Barnier.

A la suite de la notification du projet aux Personnes Publiques Associées, des remarques ont été formulées sur le projet par l'Etat, le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, le Conseil Départemental, la Chambre d'Agriculture ainsi que la Chambre de Commerce et d'Industrie. Ces remarques sont favorables au projet.

Dans le cadre de l'enquête publique qui s'est tenue en Mairie de Niort et au siège de la CAN du 23 janvier au 24 février 2017, plusieurs observations ont été enregistrées. Le commissaire-enquêteur a également apporté certaines remarques.

Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sans réserve au projet de Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Niort.

Le rapport d'enquête est annexé à la présente délibération.

Ainsi, les observations des Personnes Publiques Associées, du public et du commissaire-enquêteur ont nécessité certaines corrections au projet de Plan Local d'Urbanisme sans que ces modifications ne remettent en cause l'économie générale du projet.

La CAN considère alors que la Modification n°1 du PLU de la Ville de Niort est prête à être approuvée, conformément à l'article L. 153-47 du Code de l'Urbanisme.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver la Modification n°1 du PLU de la Ville de Niort,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à réaliser les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

Conformément à l'article R. 153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet :

- d'un affichage au siège de la Communauté d'Agglomération du Niortais et en mairie de Niort pendant un mois
- d'une mention de cet affichage en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département
- d'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 5211-41 du Code général des collectivités territoriales

Chacune des formalités de publicité mentionne les lieux où le dossier pourra être consulté.

Ampliation de la présente délibération sera transmise au Préfet des Deux-Sèvres.

La délibération produira ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités prévues ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 81
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Préfecture des Deux-Sèvres

18 AVR. 2017

Jacques BILLY

Vice-Président Délégué

